



**BERNARD TÉRAULT**

**Me JEAN-PIERRE  
RANCOURT**

**Les CONFESSIONS  
d'un CRIMINALISTE**

**Stanké**

## Du même auteur

*Claude Poirier – 10-4*, Éditions Stanké, 2013.

*Confidences d'un agent double – En mission à 14 ans*, Éditions  
Publistar, 2009.

*Claude Poirier – Sur la corde raide*, Éditions Stanké, 2007.

**BERNARD TÉTRAULT**

**Me JEAN-PIERRE  
RANCOURT  
Les CONFESIONS  
d'un CRIMINALISTE**

***Stanké***

Une société de Québecor Média



## Sommaire

Mot de l'auteur .....	9
Introduction .....	13
Prologue – À la défense de mon idole .....	17
1. Je rêvais d'une carrière au... hockey .....	29
2. La piqûre! .....	37
3. Permanent grâce à Richard Blass .....	41
4. De la Couronne à la défense .....	45
5. Ma première cause de meurtre .....	49
6. Une cause que j'ai encore sur le cœur .....	53
7. Plongé dans l'affaire Marion .....	63
8. Après le nuage, la réalité .....	87
9. Le rêve de tout avocat : plaider à la Cour suprême .....	99
10. Notre réputation entachée .....	109
11. Une photo compromettante .....	115
12. Une petite cause, une grande leçon .....	121

13. Un faux mariage meurtrier .....	127
14. Ça ne fonctionne pas toujours .....	131
15. Une cause qui a encore des répercussions aujourd'hui .....	135
16. J'entre aux États-Unis par la grande porte .....	139
17. Nul n'a le droit de se faire justice .....	151
18. Ma dernière cause de meurtre .....	161
19. Seul dans un bois avec plusieurs Hells Angels .....	167
20. L'avocat du Grand Nord .....	173
21. À la défense des <i>first offenders</i> .....	189
22. Me Frank Shoofey .....	193
Épilogue .....	197

## Mot de l'auteur

Avocat criminaliste. Un métier dur et controversé. Une profession souvent montrée du doigt et sur laquelle plusieurs civilistes, pourtant confrères du Barreau, lèvent le nez. Si, pour le commun des mortels, défendre des criminels avec acharnement semble choquant, pour ceux qui font face à la justice, le criminaliste est la voie de la rédemption, la planche de salut.

Par sa spécialité, l'avocat criminaliste représente son client à tous les niveaux du processus judiciaire lorsqu'il est poursuivi par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour intimidation, menace, vol, fraude, enlèvement, viol ou assassinat.

L'avocat criminaliste mettra en place toutes les stratégies nécessaires pour convaincre le DPCP de réduire, ou même de laisser tomber, les accusations portées contre son client. Il tentera de lui obtenir une remise en liberté dans l'attente des procédures à venir ou scrutera à la loupe la

preuve accablant son client pour y repérer les moyens de le défendre en vertu du Code criminel et de la Charte canadienne des droits et libertés. C'est également lui qui utilisera tous les moyens de défense admissibles pour le faire disculper lors de sa comparution, de son enquête préliminaire, de son procès et, dans certains cas, lors d'appel devant les tribunaux supérieurs après une condamnation.

Le système de justice pénale du Canada prévoit, d'une part, que tout accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire et, d'autre part, que tout citoyen a droit à une défense pleine et entière. C'est là qu'intervient l'avocat en droit criminel.

Me Jean-Pierre Rancourt, un des criminalistes les plus médiatisés de l'heure, est un avocat populiste. En quarante ans de pratique, il a plaidé dans d'innombrables procès qui ont fait la manchette et il est parfaitement au fait des polémiques que suscitent régulièrement ceux qui défendent les individus mis au ban de la société.

Ce plaideur coriace a défendu des meurtriers, des trafiquants de drogue et des motards membres des Hells Angels. Il représente régulièrement des Inuits du Grand Nord canadien et, depuis plusieurs années, il est le défenseur de camionneurs québécois aux prises avec la justice américaine. Il a défendu des personnes non coupables des crimes qu'on leur reprochait et plusieurs autres coupables mais non responsables au sens de la loi. Il a notamment réussi, dans son impressionnant palmarès, à faire acquitter un père de famille qui s'était pourtant substitué à la justice en se vengeant violemment d'un chauffeur de transport scolaire qui avait agressé sexuellement son fils, une cause qui avait soulevé les passions à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Bien connu des médias, on l'entend régulièrement à la télévision et sur les ondes des radios québécoises. Mais, on ne le connaît pas vraiment. C'est souvent le cas pour les

criminalistes, d'ailleurs, car ils ne parlent que rarement de leur travail, de leurs méthodes de défense et des relations qu'ils entretiennent, forcément, avec les milieux criminels.

Dans ce livre, Me Rancourt vous amènera, pour la première fois, dans le monde mystérieux des avocats criminalistes. Avec lui, vous partagerez plusieurs de ses aventures judiciaires, participerez à ses rencontres avec des clients pas toujours commodes, à la préparation de leur défense et aux procès qu'ils subissent. Et, comme lui, vous ressentirez toute la gamme des sentiments qui se vivent quotidiennement dans les cours de justice, de la tristesse à la peur, ou à la joie.

Me Rancourt reviendra sur toutes ses causes marquantes – gagnées ou perdues – en décrivant les états d'âme d'un criminaliste qui passe sa vie à être pointé du doigt parce qu'il représente parfois la lie de la société.

Ce livre est une incursion inédite et étonnante dans le monde d'un criminaliste qui ne se gêne pas pour décrire les coulisses du système judiciaire avec ses travers et ses rigueurs.

Bernard Tétrault



## Introduction

Depuis quelques années, je rêve d'écrire mes mémoires. Pour mes héritiers d'abord – mes enfants et mes petits-enfants –, mais aussi pour les personnes qui s'interrogent sur le métier de criminaliste.

Les gens restent accrochés à mes récits. Que ce soit des amis, de la famille ou les personnes que je rencontre dans les palais de justice ou dans les restaurants, tous sont fascinés par les descriptions que je donne d'un procès, d'une cause ou d'une plaidoirie. Ils écoutent religieusement mes propos et, abasourdis, ils n'en reviennent pas de découvrir les dessous de l'appareil judiciaire et les nombreux rebondissements, rarement racontés dans les médias, qui surviennent immanquablement ; qu'il s'agisse d'une simple comparution de quelques minutes devant un tribunal ou d'un captivant procès de plusieurs jours devant douze jurés.

Tous sont intrigués par le travail du criminaliste. Ils ne connaissent de cette profession, la plupart du temps, que

l'artifice auquel recourent le cinéma et la littérature policière. D'ailleurs, l'avocat et romancier américain populaire John Grisham mérite d'être lu pour l'exacte description qu'il fait de notre métier, même s'il s'agit de fiction. Ce qu'il écrit est proche de la réalité, mais encore trop éloigné des vraies histoires.

Moi, j'ai des histoires uniques à raconter. Des histoires... on ne peut plus vraies. Certaines des causes que j'ai défendues devant jurés se sont terminées de façon dramatique. Et je suis convaincu que leur description détaillée va captiver le lecteur. En toute honnêteté, j'expliquerai comment je suis arrivé à gagner les unes et à en perdre d'autres. Bien sûr, je ne dévoilerai pas de secrets professionnels, mais plusieurs de mes clients et acteurs de ces drames n'étant plus de ce monde, cela me donne plus de latitude pour m'exprimer. Dans ce livre, je raconterai donc, sans fard, ce que j'ai vécu et ressenti. Je décrirai la vie passionnante d'un avocat qui en a vu de toutes les couleurs.

\* \* \*

Pour gagner ses causes, un criminaliste doit avoir un ego fort, parfois même démesuré. Lorsqu'il met les pieds devant un tribunal, il doit être convaincu qu'il est le meilleur. Ainsi, il n'éprouve aucune gêne pour débattre, contre-interroger ou plaider avec ardeur. Il va faire tout ce qui est légalement nécessaire pour arriver à ses fins.

Un procès devant jurés exige d'établir des stratégies. Je me suis objecté à maintes reprises dans des procès où je savais que je ne pouvais pas le faire. Et, à certains moments, je ne me suis pas opposé alors que je me devais de le faire. Simplement parce que, même si j'avais gagné cette intervention, cela n'aurait pas été bien vu par les jurés. À d'autres occasions, je soulevais une objection parce que je savais que

le juge me rabrouerait, mais que mon intervention me rendrait sympathique aux membres du jury.

Devant des jurés, tout est important : notre habillement, notre posture quand on est assis, notre allure quand on est debout, nos gestes en parlant ou notre démarche en discourant. Tout compte. On est en scène. On apprend tout cela au fur et à mesure qu'on avance dans notre carrière. D'ailleurs, les cours de théâtre que j'ai suivis au collège de Valleyfield m'ont beaucoup aidé, même si d'aucuns riaient de moi parce que, au vu et su de tous, j'étais un sportif qui n'avait qu'un but dans la vie : devenir hockeyeur professionnel.



## Prologue

### À la défense de mon idole

J'ai toujours eu une passion pour le hockey. À soixante-cinq ans, je rêve encore de jouer pour les Canadiens de Montréal... Cependant, je n'ai jamais rêvé de défendre devant les tribunaux mon idole de tous les temps : le démon blond, Guy Lafleur. Ni de devenir son ami.

Ironie du sort, on allait se rencontrer grâce au hockey. Pas celui de la Ligue nationale, au sein de laquelle Guy évoluait avec panache à cette époque, mais par l'intermédiaire des Castors de Sherbrooke de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, qui évoluaient au palais des sports. Leur instructeur était Ghislain Delage et leur directeur général, Georges Guilbault, un ex-joueur des Blues de Saint-Louis.

Au printemps 1982, les Castors affrontaient en finale de la Coupe du Président les Draveurs de Trois-Rivières. L'aréna était bondé tous les soirs et la fébrilité était palpable. Les Castors avaient toutes les chances de ravir la coupe. Ce qui arriva.

Dans l'euphorie de ces rencontres, plusieurs spectateurs s'étaient plaints à la direction des Castors du zèle que manifestaient les policiers locaux, les soirs de matchs, en distribuant généreusement nombre de contraventions pour stationnement illégal aux alentours du palais des sports.

Un soir, le directeur général des Castors, Georges Guilbault, outré de cette situation, prit le micro avant l'affrontement sur la glace :

— L'équipe des Castors de Sherbrooke vous remercie de vos encouragements. Cependant, si par excès de zèle des policiers vous dressent une contravention imméritée autour de l'aréna, amenez-nous vos constats et nous nous ferons un plaisir de les payer !

L'événement disgracieux qui suivit ce match démontra que les policiers en devoir à l'aréna ce soir-là s'étaient sentis insultés.

Après la partie, Georges Guilbault retournait chez lui en Corvette avec son épouse, Francine, quand des policiers lui demandèrent, sans raison précise, de s'arrêter. Ils s'approchèrent de la voiture et, même s'ils le connaissaient, un des policiers lui demanda son permis de conduire et son certificat d'immatriculation. Son épouse les questionna poliment :

— Messieurs les agents, pourquoi nous arrêtez-vous ?

— Toi, ferme ta gueule ! lui répondit l'un d'eux.

Choqué, Guilbault sortit de sa voiture et sauta sur le policier impoli. L'échauffourée éclata quand le second policier demanda du renfort et se porta au secours de son confrère. Ils se mirent finalement à six ou sept agents pour maîtriser Guilbault, le menottèrent et l'amènèrent au poste. Pas moins de dix accusations furent portées contre lui : entrave à la justice, voies de fait, résistance à son arrestation, conduite avec les facultés affaiblies, etc.

Je connaissais vaguement Georges Guilbault parce que je jouais au hockey avec lui dans la ligue intermédiaire Sherwood-Drolet, à l'époque. Je l'ai « officiellement » rencontré lors de cet incident. Il m'a demandé de le défendre. J'ai réussi à faire tomber toutes les accusations portées contre lui, sauf une : volontairement, il a plaidé coupable à l'accusation de conduite avec les facultés affaiblies, ce qui représentait une amende de 50 \$ à l'époque, et il a promis de rembourser 200 \$ à un des policiers dont les lunettes avaient été cassées durant son arrestation. On est vite devenus des *chums* pour la vie ensuite.

\* \* \*

En juin 1983, Guilbault, qui était vice-président et directeur marketing de la firme de bâtons de hockey Sher-Wood, m'a appelé :

— Jean-Pierre, Guy Lafleur vient d'être arrêté à Lac-Mégantic. Il est accusé d'avoir tué illégalement un chevreuil. Est-ce une cause qui te tente ?

— Quelle question, si ça me tente !

Lafleur, affligé d'une blessure au pied droit qui l'empêchait de chausser les patins, avait participé le 27 novembre 1982, en compagnie de Georges Guilbault et de son patron Léopold Drolet, fondateur de la firme Sher-Wood, à une excursion de chasse sur la réserve privée de Réal Bureau à Saint-Évariste-de-Forsyth dans Chaudière-Appalaches. Il avait alors abattu à la carabine un chevreuil de 125 kg, quelques jours après la fermeture de la saison de chasse dans cette région.

Ce n'était un secret pour personne. La photo de sa prise était parue dans le quotidien *La Tribune* de Sherbrooke et la compagnie Sher-Wood avait immortalisé la scène en faisant imprimer 15 000 affiches du populaire chasseur. Tout

fier d'avoir abattu son premier chevreuil, Guy avait ramené le panache de l'animal sur sa voiture jusqu'à son domicile, dans la région de Montréal.

La rumeur voulait que l'exploit du fameux numéro 10 se soit déroulé illégalement au Vermont, et les autorités américaines en ont fait part au gouvernement du Québec. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec avait fait enquête et avait découvert que la partie de chasse avait eu lieu dans la Beauce. Trois accusations bien précises avaient été portées contre Guy Lafleur : avoir chassé sans permis, avoir chassé en période prohibée et avoir eu en sa possession un gros gibier, tué en période prohibée.

Le procès s'est déroulé le 8 septembre 1983 à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, dans lequel logeait le palais de justice local. Ce jour-là, plusieurs citoyens, journalistes et photographes attendaient fébrilement l'arrivée du célèbre hockeyeur.

Guy n'a déçu personne en se présentant à l'hôtel de ville vers 9 heures, dans une imposante limousine. Afin de préparer son témoignage, il était venu me chercher à mon bureau de Sherbrooke et on avait discuté de la cause en se rendant à Lac-Mégantic. J'étais impressionné. Très impressionné. C'était la première fois que je le rencontrais, et j'étais son avocat. Mon idole était devant moi, je lui donnais des conseils et lui expliquais comment se comporter. Il était sympathique. Je pense qu'il était plus nerveux que moi. Il se demandait comment agir, quoi dire. Je le rassurais : il n'avait qu'à dire la vérité, rien d'autre.

Dès que nous sommes sortis de la limousine, on a demandé à Guy de signer le livre d'or de la municipalité. Je n'étais pas trop d'accord ; pas question d'indisposer le tribunal avant de commencer. Guy a accepté de le faire de bonne foi et nous nous sommes présentés à la Cour juste après.

Le procès devait se dérouler devant le juge Laurent Dubé. La salle était bondée de curieux. Et là, j'ai assisté à une première. Généralement, au palais de justice, tout le monde se lève quand le juge entre dans la salle. Mais cette fois-ci, quand Guy et moi sommes entrés, le juge était déjà sur le banc et c'est lui qui s'est levé pour nous accueillir !

Le ton du procès, qui allait durer toute la journée, était donné. Me Paul Crépeau a fait entendre ses témoins, puis j'ai expliqué que pour être considérée comme illégale, la chasse sportive doit avoir pour victime un animal sauvage. J'ai fait la démonstration que le chevreuil tué par Lafleur n'était pas sauvage. Il faisait partie d'un cheptel d'animaux qui vivaient dans un enclos privé de 188 acres, comprenant plusieurs cerfs de Virginie (chevreuils), orignaux, wapitis et caribous.

— L'animal n'était pas sauvage, Votre Honneur, ai-je conclu, il n'y avait donc pas de chasse. Pas de chasse, pas besoin de permis.

Le juge m'a donné raison.

— La Couronne devait démontrer que le chevreuil en question était un animal sauvage. Ce n'était pas le cas. Cet animal-là est né en captivité. L'animal n'était pas sauvage, l'accusé est acquitté, a-t-il tranché.

Puis, se tournant vers le procureur de la Couronne :

— Maître Crépeau, pensez-vous aller en appel de mon verdict ?

— Je ne sais trop, pour le moment...

— Parce que c'est important, voyez-vous, car si vous m'affirmez que vous n'irez pas en appel, je vais remettre sa carabine à M. Lafleur.

— À bien y penser, Votre Honneur, je n'irai pas en appel.

— Parfait ! Remettez la carabine à M. Lafleur.

Il était environ 16 heures quand Guy et moi sommes sortis de la cour, triomphants, carabine en main.

Accompagnés de Georges Guilbault, nous retournions à la limousine quand l’huissier audiencier nous a interceptés pour nous dire que le juge Dubé voulait me voir dans son bureau.

— Puisque le procès est complètement terminé, me demanda ce dernier, pensez-vous, maître Rancourt, que Guy Lafleur accepterait d’autographier l’affiche mise en preuve, le montrant avec son chevreuil, pour mes deux filles ?

— Avec plaisir, Votre Honneur.

Nous avons apporté des affiches. J’en ai pris quelques-unes et Guy les a signées. Nous les avons remises au juge et nous sommes partis. Aussitôt dans la limousine, Guy m’a demandé de m’arrêter au premier dépanneur sur le chemin. Il avait envie d’une bière, et ça pressait. Il avait bien témoigné mais, comme beaucoup de témoins qui en sont à leur première expérience avec les tribunaux, il avait eu un sérieux trou de mémoire au beau milieu de son témoignage :

— J’avais emprunté la carabine de mon beau-frère, avait-il raconté.

— Et quel est le nom de votre beau-frère ? avait demandé le procureur de la Couronne.

— C’est... c’est..., je ne m’en souviens plus !

J’ai continué à l’interroger et, une dizaine de minutes plus tard, Guy s’est adressé soudainement au juge :

— Monsieur le juge, je m’en souviens, mon beau-frère se nomme...

Et, soulagé, il lui a donné son identité.

Georges Guilbault et moi l’avons évidemment taquiné avec ce lapsus car, au repas, le midi, Guilbault l’avait averti que c’était stressant de témoigner et Guy nous avait dit qu’il était prêt, qu’il n’y avait « rien là ».

À partir de ce procès, je me suis lié d’amitié avec Guy Lafleur et je suis devenu son avocat. Il faut dire que j’étais

tellement impressionné de le représenter que j'avais refusé de me faire payer pour l'avoir défendu. Toutefois, mon ami Georges Guilbault avait fait en sorte que la compagnie Sher-Wood me fasse un chèque.

\* \* \*

Rapidement, nous avons réalisé que nous avions des atomes crochus, en commençant par notre amour du hockey. Guy était si simple et si avenant que nous sommes devenus amis tout naturellement.

Nous nous sommes vus régulièrement par la suite ; à maintes reprises, il a participé à des matchs de hockey organisés pour amasser des fonds au profit d'organismes de bienfaisance. Jamais il ne refusait ce genre d'invitation. C'est lors de ces événements que j'ai eu l'ultime bonheur de jouer dans la même équipe que mon idole, parfois sur la même ligne que lui.

Guy Lafleur est vraiment une personne attachante. Lors d'un de ces matchs, dans un aréna rempli au maximum de sa capacité à Rock Forest, nous faisons une montée de jeu ensemble. Je lui ai passé la rondelle devant le filet. Il a lancé et j'ai tenté de la faire ricocher. Je n'ai pas réussi, mais la rondelle a abouti quand même derrière le gardien.

— JP, tu l'as eue, t'as *scoré*! s'est-il écrié.

— Non, je ne l'ai même pas touchée... C'est toi qui as compté.

— Non, non, c'est toi, j'te dis!

Ce n'était pas vrai, mais il voulait qu'on m'accorde le but et que l'annonceur maison déclare : « Le but compté par Jean-Pierre Rancourt, assisté de Guy Lafleur. »

\* \* \*

Nous nous sommes rencontrés aussi, à plusieurs reprises, lors de réunions sociales. J'ai encore bien en vue à la maison une photo de Guy avec ma fille Véronique dans ses bras, alors qu'elle n'a que trois ou quatre ans.

Et je n'oublierai jamais que j'ai chaussé les patins avec lui au Forum de Montréal, dans l'uniforme des Canadiens. Rien de moins. C'était pour le tournage d'une publicité pour la station de télévision CKSH, de Sherbrooke. Je me suis présenté au Forum alors que Guy et le grand club s'entraînaient. En attendant le tournage, on m'avait demandé d'aller enfiler mon équipement dans le vestiaire des visiteurs. On m'avait assigné le chandail numéro 25, qui était alors porté par Doug Wickenheiser.

J'avais trente-quatre ans. Dans ma vie professionnelle, je suis toujours nerveux lorsque je plaide devant un juré, mais là, je tremblais comme une feuille dans le vestiaire. Et quand j'ai posé mes patins sur la glace alors que plusieurs joueurs des Canadiens s'y trouvaient toujours, j'ai ressenti une vive émotion. Nous nous amusions à nous faire des passes, puis nous filmions le message publicitaire. J'étais aux anges.

\* \* \*

Par la suite, Guy a fait appel à mes services à plusieurs reprises pour son fils cadet, Mark, un jeune homme perturbé qui a toujours eu des problèmes de comportement, qui souffrait d'un trouble de déficit de l'attention et d'hyperactivité, et qui était atteint du syndrome de Gilles de la Tourette.

Mark a commencé à avoir des accrochages avec la justice aussitôt qu'il s'est mis à conduire et qu'il a touché à la drogue. Je l'ai représenté dans plusieurs affaires mineures : conventions, infractions au Code de la route, comportements répréhensibles. Je lui ai aussi obtenu un cautionnement

pour qu'il retrouve sa liberté lorsque ont été portées les premières accusations criminelles graves contre lui, telles que voies de fait, agression sexuelle et séquestration. J'ai réussi à obtenir de la cour qu'on l'envoie dans un centre de désintoxication. Malheureusement, il brisait ses conditions de libération et j'ai dû passer la cause à mon associée de l'époque. Moi, je me suis appliqué à défendre son père avec toute mon énergie. Il était alors accusé d'avoir entravé le cours de la justice avec des témoignages contradictoires pour tenter de sauver son fils lors de ses procès.

Cette affaire s'est déroulée à Montréal devant le juge Claude Parent, un homme que je connaissais bien, car nous avions fait notre stage à la Couronne de Montréal à la même période. J'ai fait témoigner Guy, et alors qu'il me racontait sa version des faits, j'ai vu dans les expressions du juge Parent qu'il ne le croyait pas.

J'avais plaidé que la preuve dévoilée au procès ne supportait pas l'accusation. Et j'avais fortement insisté sur le fait que la crédibilité de mon client ne pouvait pas être mise en doute puisque tous nous connaissions son intégrité. Dans sa décision, le juge n'a jamais considéré ma première objection. Il ne croyait pas Lafleur. Il l'a jugé coupable et l'a condamné à 10 000 \$ d'amende.

Nous avons interjeté appel. Nous avons engagé une firme spécialisée en la matière, et la Cour d'appel nous a donné raison. Les juges en ont déduit que le juge de première instance avait erré en droit, qu'il aurait dû renvoyer cette cause, car la preuve ne supportait effectivement pas le libellé de l'accusation. Bref, il aurait dû acquitter Lafleur.

En toute logique, la Cour d'appel aurait dû ordonner un nouveau procès, rien de moins. Mais les juges ont été plus loin. Ils ont rendu un jugement extraordinaire et unique en affirmant que la crédibilité de Guy Lafleur n'aurait jamais dû être attaquée par le juge Parent. Je n'avais jamais vu cela,

la Cour d'appel qui commente sur la crédibilité d'un témoin. Normalement, ils auraient dit qu'ils n'avaient pas entendu le témoignage, que le juge de première instance était le mieux placé pour en juger. Or, ils ont affirmé que la crédibilité de Guy Lafleur avait été bafouée par le juge Claude Parent et ils l'ont acquitté purement et simplement.

Cette décision a fait grand bruit. On se rappellera que le procureur général avait agi très cavalièrement envers Guy Lafleur dans cette affaire. Plutôt que de lui envoyer une sommation pour comparaître, on avait lancé un mandat d'arrestation comme s'il était un dangereux criminel. Nous nous sommes présentés au poste de police et c'est là qu'il a été mis en état d'arrestation. Je les ai avisés que M. Lafleur n'avait « aucune déclaration à faire ». On a prétexté souhaiter le voir sans moi pour enregistrer ses coordonnées et on en a évidemment profité, à trois occasions, pour l'inciter à faire une déclaration. On lui a dit que c'était dans son intérêt de le faire. Guy s'en est tenu à notre entente et il a refusé.

Le grand public, par ailleurs, appuyait manifestement Lafleur, considérant qu'on ne pouvait blâmer un père qui tentait d'aider son fils à se sortir des griffes de la justice et aux prises avec des démons intérieurs explicables par une maladie chronique. On ne pouvait qu'éprouver de la compassion. Ce que la justice n'avait pas fait dans son cas.

Je suis très fier de pouvoir, encore aujourd'hui, agir comme ami et comme conseiller du fameux numéro 10. J'ai toujours une relation privilégiée avec Guy Lafleur et avec son épouse, Lise. Nous nous parlons régulièrement, et Guy n'a jamais terni l'image de l'idole qu'il a toujours été pour moi. En 2013, je l'ai invité à un tournoi de golf dans le but d'amasser des fonds pour l'hôpital de Memphrémagog. Il est arrivé en hélicoptère et, avec son amabilité légendaire, il a passé la journée à signer des autographes et à se faire prendre en photo, entouré de personnes qu'il

considère toujours comme les plus importantes de sa vie, après sa famille : ses fans.

Je ne m'étais pas trompé, mon idole n'est pas un héros aux pieds d'argile.



## Chapitre 1

### Je rêvais d'une carrière au... hockey

Si on m'avait dit, durant mon enfance et mon adolescence, qu'un jour je deviendrais avocat criminaliste et que j'aiderais à la défense de mon idole, Guy Lafleur, je ne l'aurais pas cru. Je n'ai jamais eu de plan de carrière avant d'arriver à l'université et, même là, je ne savais pas vraiment où me diriger dans la vie.

D'aussi loin que mes souvenirs me ramènent, j'ai toujours pensé et rêvé que je deviendrais un joueur de hockey professionnel.

Je suis né le 31 juillet 1949 à Sainte-Justine-de-Newton, un village situé près de la frontière ontarienne. Quand j'ai eu deux ans, nous avons déménagé à Coteau-du-Lac, près de Valleyfield. Chez nous, on était quatre enfants : deux filles et deux garçons. Une de mes sœurs est décédée, l'autre est à la retraite. Mon frère Jocelyn est, lui aussi, disciple de Thémis.

Mon père, Richard, étant le directeur de l'école, nous habitions dans l'appartement juste au-dessus. Il y avait

une patinoire à l'arrière. C'est là que j'ai commencé à jouer au hockey. Je m'en souviens encore... J'étais tout petit. Je n'étais même pas en première année, mais je voulais y aller tous les jours. Ma mère, Marie-Claire Arsenault, attendait la récréation pour demander à un grand de m'aider à descendre les escaliers avec mes patins.

Après Coteau-du-Lac, notre famille a déménagé à Valleyfield. J'avais alors sept ou huit ans. J'ai terminé mon cours primaire à l'école Julien, où j'avais commencé à jouer au hockey intramural. À partir de la septième année, j'ai joué au hockey intercollégial au Séminaire, où j'ai suivi les cours *Éléments français* puis *Éléments latins*. J'y ai fait les trois quarts du cours classique, puis les cégeps ont été créés et j'ai terminé mes études à cet endroit, qui est devenu le collège de Valleyfield. Je jouais au hockey au niveau junior, puis sénior. Je réussissais tellement bien que, même si je n'étais ni grand ni gros, je suis devenu le capitaine de l'équipe.

À cette époque, mon père a été nommé préfet de discipline du collège. J'avais beau être passionné par mon sport et réussir au hockey, il était intransigeant quant à la discipline et à l'importance des études. Il n'était pas question qu'il apprenne que j'étais parfois « malcommode ». Pourtant, pour prouver aux autres que je n'étais pas un moucharde, je l'étais.

À ma deuxième année au collège, j'ai eu le malheur de couler. Mon père m'a convoqué et il a tranché.

— Si le hockey nuit à tes études, tu vas lâcher le hockey !

Je voulais continuer à jouer. Au prix de nombreux efforts, j'ai réussi à terminer mes cours. Je n'ai jamais eu de notes très élevées, sauf au hockey. J'aimais tellement ce sport que, l'été, j'allais m'entraîner avec l'équipe de football du collège, Les Phalanges, pour être en pleine forme au moment d'entamer la saison suivante. J'étais assidu en gymnastique pour la même raison. En fait, les sports me réussissaient,

bien au-delà de mes espoirs. En 1967, j'ai même été nommé athlète de l'année de tout le collège.

Un de mes plus beaux souvenirs vient de mon premier match avec l'équipe sénior. Le pointage était de 3 à 3 et j'ai marqué le but gagnant, soulevant la foule massée dans les gradins. Le lendemain, fier de mon exploit, mais gêné de le montrer, j'ai entendu des élèves dire :

— De la chance pure, la rondelle a dévié et a frappé son patin...

La gloire est éphémère...

\* \* \*

Parallèlement à mes études et à la pratique du sport, je faisais aussi du théâtre, sans savoir que ça me servirait dans ma carrière de criminaliste. J'étais le seul étudiant du collège à jouer au hockey et à monter sur scène. J'aimais cela, même si les deux mondes étaient aux antipodes. J'ai même joué dans *Roméo et Juliette*. C'était le bon temps. Mais quand j'arrivais au vestiaire, on se moquait de moi :

— Tiens, tiens, la fillette qui fait du théâtre !

Et quand j'allais au cours de théâtre :

— Attention, le fier-à-bras arrive !

\* \* \*

Je n'avais aucun plan de carrière. Mon seul but était de réussir au hockey et d'obtenir d'assez bonnes notes pour terminer mes études.

Lors de ma dernière année, mon instructeur, Lucien Miron, m'a demandé quels étaient mes plans une fois mes études terminées. Je lui ai dit que, puisque j'étais un sportif avant tout, j'allais poser ma candidature en éducation physique dans diverses universités. Et là, il

m'a causé toute une surprise en me plaçant devant ce dilemme :

— Jean-Pierre, j'ai reçu des appels, m'a-t-il dit. Tu pourrais aller faire le camp d'entraînement des Cougars de Chicago...

Les Cougars étaient une franchise de l'Association mondiale de hockey et faisaient partie de la nouvelle ligue professionnelle de hockey. C'était une ligue concurrente à la Ligue nationale de hockey. On avait même réussi à y attirer nul autre que Wayne Gretzky à son arrivée dans les rangs professionnels en 1978. Et c'est aussi dans cette ligue qu'ont été créés les Nordiques de Québec.

— Ce n'est pas tout, a ajouté mon instructeur. J'ai aussi reçu un appel de l'Université de Sherbrooke. Tony Effernan, l'entraîneur du Vert et Or, veut t'avoir.

— Dans quelle faculté dois-je m'inscrire pour jouer là ? ai-je demandé tout de suite.

— Inscris-toi dans celle que tu veux, Effernan va te faire passer...

J'avais terminé le collège avec une moyenne de 72 %, mais en droit, où j'étais tenté de m'inscrire, car quelqu'un m'avait dit que « c'était facile », on demandait 85 %...

Malgré mes notes, j'ai donc envoyé une demande d'admission à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, une autre en criminologie à l'Université de Montréal et une troisième en éducation physique à l'Université d'Ottawa : trois universités où il y avait des équipes de hockey.

Seul Ottawa n'a pas voulu de moi. Et choisir entre l'université et le camp d'entraînement des Cougars de Chicago pour avoir la chance de jouer au hockey professionnel représentait tout un dilemme. Dans ma famille, les études étaient importantes. Je me suis dit que mon père ne serait pas très fier que j'aie perdu un an d'études à Chicago. J'ai donc décidé

d'aller jouer au hockey pour le Vert et Or de l'Université de Sherbrooke et, conséquemment, j'avais choisi le droit. Uniquement pour aller jouer au hockey. Sans autre raison valable.

Quand je suis arrivé à l'Université de Sherbrooke, on s'entraînait tous les matins et on jouait les fins de semaine. J'étudiais à plein temps et, pour payer mes études et mon logement, je travaillais dans les bars. J'avais commencé à travailler dès l'âge de treize ou quatorze ans. On n'était pas riches chez nous et, l'été, j'acceptais n'importe quel emploi pour payer mes études et avoir un peu d'argent de poche. J'ai ainsi appris à la dure qu'il fallait travailler fort pour gagner sa vie. Je parcourais souvent plusieurs kilomètres à vélo pour me rendre au travail. J'ai ramassé de la tourbe pendant plusieurs étés, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, travaillé sur la chaîne d'assemblage de bardeaux à la compagnie Domtar de Lachine et dans une usine de portes et fenêtres, et œuvré comme vitrier et même comme plombier avec un de mes oncles. J'acceptais toutes les offres qui passaient, de sauveteur dans un camping à boulanger temporaire.

Puis, lorsque j'ai atteint l'âge de gagner ma vie, je me suis trouvé un emploi à l'hôtel de Coteau-du-Lac; j'y ai acquis suffisamment d'expérience pour travailler dans les bars de la région de l'université. Dans l'un d'entre eux, j'ai rencontré Suzanne, la fille du propriétaire, qui allait plus tard devenir ma femme et la mère de nos trois enfants : Élisabeth, journaliste à *TVA Sports*, Véronique, restauratrice à Newport, au Vermont, et Jean-Samuel, ingénieur à Toronto.

Au bout d'un mois et demi de cours, je me suis aperçu que les études de droit exigeaient beaucoup de travail. Si je continuais à jouer au hockey, non seulement je ne serais plus présent aux fêtes, mais je ne réussirais pas mes cours et je n'aurais plus qu'à rentrer chez moi bredouille.

Un dimanche soir, alors que j'étais dans ma chambre, j'ai décidé de laisser le hasard décider pour moi : pile, j'irais à

l'entraînement du lendemain matin, face, je me concentrais sur mes cours. Le sort a tranché. Je ne me suis pas présenté à l'aréna. Je venais de décider de me consacrer à mes études. Sans le savoir, j'avais choisi ma future carrière.

Deux jours plus tard, mon instructeur m'a demandé ce qui se passait. Je lui ai expliqué que je n'avais pas de bourse pour payer mes études, que je devais travailler dans les bars pour y arriver, et que le mélange bars, études et hockey ne fonctionnait tout simplement pas pour moi.

— Ma famille n'a pas les moyens de payer mes études, lui ai-je expliqué. Tout ce qu'elle peut me fournir, c'est un peu de bouffe, des sauces à spaghetti et des encouragements. Il faut que je paye ma chambre et mes cours.

Il a réussi à me convaincre de retourner avec l'équipe, mais, au bout de deux ou trois semaines, je devais me rendre à l'évidence : ça ne fonctionnerait pas. J'ai donc définitivement lâché le hockey universitaire, mais pas la pratique de ce sport. J'étais en trop bonne forme, et j'ai été engagé dans la ligue intermédiaire intermunicipale des Cantons-de-l'Est avec le club de Sawyerville. J'ai ainsi pu poursuivre mes cours. Dans mes temps libres, je jouais aussi dans une autre ligue intermédiaire, la ligue Soulanges, où j'évoluais pour l'équipe de Coteau-du-Lac. C'était une ligue intermunicipale où tous les coups étaient permis, mais ma vitesse et ma forme physique me les épargnaient. Surtout, je pouvais marquer des buts. J'étais tellement passionné de ce sport que j'ai joué pendant plusieurs années après l'université et même après être devenu avocat, dans la ligue de hockey Dépression, une ligue sénior où le niveau de jeu était très élevé.

J'ai terminé mon premier semestre à l'université avec une moyenne de 60,1 %. J'ai continué à étudier, mais je ne savais pas où cela me mènerait. J'avais choisi le droit par pur hasard, pour jouer au hockey, mais j'étais loin d'avoir décidé

que je serais avocat. Ma seule motivation pour obtenir mon diplôme était que ma nature m'a toujours poussé à terminer ce que j'entreprenais. Pourtant, je n'avais aucune idée de ce qu'était un avocat ou un juge et encore moins de ce que je faisais là.

\* \* \*

Je me présentais à tous mes cours sans grande conviction, et je trouvais même cela ennuyeux, mais j'ai terminé malgré tout les trois années obligatoires avec une moyenne de 72 %. Je jouais toujours au hockey et, quand bien même mes études universitaires étaient terminées, je ne savais toujours pas ce que j'allais faire de ma vie.

En fait, tout ce que je voulais, c'était obtenir ma carte dans le but d'exercer le droit. J'ai donc passé mes examens du Barreau. Il y en avait six. Le premier était un examen de droit criminel. Je l'ai raté. Je savais que je pourrais me reprendre après les cinq autres, mais quand même... Pour me rendre aux examens du Barreau de Montréal, je voyageais avec le fils d'un juge de Valleyfield, un *bolle* qui n'avait aucune difficulté à étudier et à réussir ses examens. Témoin privilégié de sa réussite, j'ai décidé de changer ma façon d'étudier. J'ai acheté tous les cahiers d'examen du Barreau depuis 1949 en pensant qu'on allait certainement nous poser des problèmes similaires en changeant simplement le nom des personnes impliquées. Cela a fonctionné, au point que c'est le fils du juge qui a échoué. Il a dû repasser deux examens, et il est même devenu juge, plus tard. De mon côté, il me restait à repasser l'examen de droit criminel, ce que j'ai fait avec succès.

Alors que je me présentais à ce dernier examen, je me suis assis à côté d'un garçon qui, comme moi, recommençait l'examen et enseignait à de futures secrétaires juridiques. Il

me connaissait, car il enseignait à Suzanne, celle qui allait devenir mon épouse. Ce jour-là, il m'a demandé :

— Où vas-tu faire ton stage ?

— Dans un cabinet de Valleyfield. On m'a accepté si je travaille gratuitement.

— Quelle sorte de droit veux-tu pratiquer ?

Comme je ne le savais pas du tout, j'ai inventé une réponse :

— Je pense me diriger en droit du travail.

— Tu aimerais cela, le droit du travail ?

— Oui.

— Ça tombe bien, m'a-t-il dit, je suis très proche du ministre du Travail, Jean Cournoyer. Veux-tu que je lui en parle ?

— Bien sûr.

Quelques jours plus tard, il m'apprenait qu'il avait parlé à Jean Cournoyer. Celui-ci avait envoyé une lettre au ministre de la Justice, Jérôme Choquette, afin de me trouver un poste.

— On va te contacter, m'a-t-il confié.

J'ai effectivement reçu une lettre. Convoqué au bureau du ministre Choquette à Montréal, j'y ai rencontré son secrétaire, José Dorais, qui a ouvert un dossier et m'a demandé :

— Rancourt, Rancourt, tu veux aller en droit du travail ?

— Oui.

— Mais s'il n'y a pas de place, est-ce que je t'offre autre chose ?

— Bien sûr ! Peu importe où, pourvu je trouve du travail rémunéré.

Quelques jours plus tard, je recevais une autre lettre : je devais me présenter à Me Gérard Girouard, alors procureur en chef de la Couronne à Montréal. On me proposait un stage comme procureur de la Couronne.



# « Dans un procès comme au hockey, il faut travailler dans les coins. »

Avocat criminaliste. Un métier dur et controversé. Pour le commun des mortels, défendre des criminels choque. Me Jean-Pierre Rancourt est un avocat populiste qui a plaidé dans d'innombrables procès ayant fait les manchettes. Criminaliste original – l'un des plus médiatisés du Québec – et plaideur coriace depuis quarante ans, il est parfaitement au fait des polémiques que suscitent ses clients.

Sur un ton de confidences biographiques, avec la collaboration du journaliste Bernard Tétrault, il raconte sa vie de criminaliste et les dossiers qui l'ont marqué. Il ne se gêne pas pour décrire les coulisses de notre système judiciaire avec ses travers et son cadre rigide, dont l'application ne manquera pas d'étonner d'une page à l'autre. Une véritable incursion dans le monde d'un avocat réputé qui rêvait de devenir une vedette de la LNH, mais qui a opté pour le droit.

Bernard Tétrault est un journaliste spécialisé dans les affaires criminelles et judiciaires depuis 1964. Il a été le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Allô Police*. Il est aussi le coauteur de *Claude Poirier – 10-4*, de *Claude Poirier – Sur la corde raide* et a signé, avec Michael Lechasseur, *Confidences d'un agent double – En mission à 14 ans*.



ISBN 978-2-7604-1156-2



9 782760 411562